

Annexe 3: Recommandations de l'ASINB

Paragraphe 1.

Entraîneurs : l'Association recommande que l'on s'efforce de sélectionner les entraîneurs des équipes d'écoles secondaires parmi le personnel des écoles en question. Toutes les équipes doivent avoir comme entraîneur ou superviseur un représentant de l'école ou un adulte approuvé par le directeur de l'école. Il est vivement recommandé que l'entraîneur ait au moins une certification de 'Compétition - Introduction Partie A' du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

Paragraphe 2.

Déplacements des équipes : l'Association recommande que chaque équipe d'une école secondaire soit accompagnée d'un membre du corps professoral de l'école durant ses déplacements.

Paragraphe 3.

Règles : l'Association recommande que l'on affiche une copie des règles d'admissibilité de l'ASINB dans chaque école.

Paragraphe 4.

Examen médical : l'Association recommande que chaque élève subisse un examen médical complet avant de jouer pour une équipe sportive.